



Conseil sur la comptabilité
dans le secteur public

Modifications de portée limitée : Mise à jour de l'énoncé PR-1 à des fins d'uniformité

Exposé-sondage

Mai 2025

La période de commentaires sur le présent exposé-sondage prend fin
le 24 juillet 2025.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) vous invite à formuler des commentaires sur l'une ou l'autre – ou l'ensemble – des questions posées dans le présent exposé-sondage.

Il y a différentes façons de lui faire part de vos commentaires. Vous pouvez en effet :

- participer au sondage sur la plateforme Tribune.FRASCanada.ca;
- rédiger une lettre de réponse et la téléverser au moyen du [formulaire en ligne](#).
Les lettres de réponse peuvent aussi être envoyées à l'attention de :

Michael Puskaric, CPA, CMA
Directeur, Comptabilité du secteur public
Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Remarque : Les lettres de réponse seront publiées en ligne peu après la fin de la période de commentaires. Vous pouvez toutefois demander, dans votre lettre ou dans le [formulaire en ligne](#), que vos commentaires restent confidentiels.

Conseils utiles :

- Vos commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis de l'exposé-sondage.
- Si vous constatez qu'une proposition pourrait donner lieu à un problème, nous vous saurions gré d'expliquer clairement celui-ci et de suggérer une solution possible, avec motifs à l'appui.
- Le CCSP ne s'attend pas à ce que vous répondiez à toutes les questions posées. Vous pouvez simplement répondre aux questions que vous jugez pertinentes de votre point de vue.

INTRODUCTION

Le CCSP a récemment publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le «Cadre conceptuel») et le chapitre SP 1202, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS (le «modèle d'information»), qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026. L'Énoncé de pratiques recommandées PR-1 (énoncé PR-1), *Analyse des états financiers*, fournit des indications utiles sur la préparation d'une telle analyse pour une entité du secteur public. Cette analyse est présentée parallèlement aux états financiers de l'entité afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre les informations communiquées dans ces derniers.

Le présent exposé-sondage propose d'apporter des modifications de portée limitée à l'énoncé PR-1 pour en assurer la cohérence avec les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information. Ces modifications proposées pourraient donner lieu à un changement dans la pratique pour certaines entités du secteur public quant à la préparation de leur analyse des états financiers.

POINTS SAILLANTS

Le CCSP propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, d'apporter des modifications de portée limitée à l'énoncé PR-1 afin d'en assurer la concordance avec les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information. Les raisons qui sous-tendent ces propositions sont énoncées dans la base des conclusions qui accompagne le présent exposé-sondage.

Principaux éléments de l'exposé-sondage

Les modifications de portée limitée suivantes sont proposées.

- **Corriger les incohérences entre l'énoncé PR-1 actuel et les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information.** Pour ce faire, le CCSP propose de modifier :
 - les caractéristiques qualitatives de l'information financière à des fins de concordance avec le nouveau Cadre conceptuel;
 - les indications sur l'analyse des flux de trésorerie afin d'inclure la trésorerie nette disponible après les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations et de placement;
 - les renvois aux notes de bas de page et la présentation d'indications afin d'assurer la concordance avec la structure du Cadre conceptuel et du modèle d'information.
- **Élaborer des indications sur les concepts énoncés dans les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information.** Les modifications de portée limitée comprennent de nouvelles indications visant à tenir compte des concepts clés énoncés dans le Cadre conceptuel et le modèle d'information qui sont absents de l'énoncé PR-1 actuel. Les indications proposées visent à encadrer l'élaboration de l'analyse des états financiers en ce qui concerne :
 - les gains et pertes de réévaluation cumulés comme une composante de l'actif net;
 - l'analyse des passifs financiers et non financiers ainsi que du nouvel état du passif financier net;
 - la signification de l'indicateur qu'est le passif financier net.
- **Harmoniser la terminologie obsolète de l'énoncé PR-1.** Des modifications de portée limitée sont proposées pour mettre à jour la terminologie obsolète de l'énoncé PR-1 afin de la rendre plus inclusive et de l'harmoniser avec les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information. Ces modifications ont pour but d'améliorer la clarté de l'énoncé PR-1 en veillant à ce que la terminologie utilisée dans l'analyse des états financiers d'une entité du secteur public soit cohérente avec ses états financiers.

Incidences des propositions

Les modifications de portée limitée qu'il est proposé d'apporter à l'énoncé PR-1 seraient publiées dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (Manuel du secteur public) à compter du 1^{er} avril 2026, afin que leur date d'entrée en vigueur corresponde à celle des nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information.

Les indications contenues dans l'énoncé PR-1 ne font pas partie du Manuel du secteur public ni des principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Bon nombre des modifications de portée limitée concernent la forme et fournissent des indications ne faisant pas autorité pour aider les entités du secteur public à préparer l'information contenue dans l'analyse des états financiers de façon à ce qu'elle soit cohérente avec l'information contenue dans les états financiers.

L'analyse des états financiers fait la lumière sur les chiffres des états financiers, ce qui permet aux utilisateurs de mieux comprendre les états financiers du secteur public et d'améliorer la prise de décisions. En alignant les indications de l'énoncé PR-1 sur les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information, les modifications de portée limitée proposées visent à assurer la cohérence entre les informations supplémentaires fournies dans l'analyse des états financiers d'une entité du secteur public et les informations présentées dans les états financiers, et à fournir ainsi le contexte nécessaire pour contribuer à la transparence, à la reddition de comptes et à l'intérêt public au Canada.

Appel à commentaires

1. Êtes-vous favorable aux modifications de portée limitée proposées dans le présent exposé-sondage?
2. Êtes-vous d'avis que les modifications de portée limitée proposées permettent d'assurer la cohérence avec les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information? Dans la négative, quelles autres modifications seraient nécessaires?

La période de commentaires sur le présent exposé-sondage prend fin le 24 juillet 2025.

PROPOSITIONS

Il est proposé de modifier le Manuel du secteur public de la façon indiquée ci-après. Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

énoncé de pratiques recommandées

PR-1

analyse des états financiers

TABLE DES MATIÈRES	Paragraphe
Objet et champ d'application.....	1
Rapport du gouvernement <u>de l'entité du secteur public</u>	8
Renvois aux états financiers	12
Responsabilité du gouvernement <u>de l'entité du secteur public</u>	14
Qualités <u>Caractéristiques qualitatives</u> de l'information	16
Compréhensibilité	19
Pertinence	21
<u>Rapidité</u>	<u>22</u> 23
Fiabilité <u>Fidélité</u>	23
<u>Vérifiabilité</u>	<u>26</u> A
Comparabilité.....	27
Compromis entre les diverses qualités de l'information <u>Aspects connexes à considérer</u>	29
Présentation	30
Points saillants	34
Analyse	38
Risques et incertitudes	40
Analyse des écarts	48
Évaluation des tendances.....	53

Annexe A – Cadre de présentation de l'analyse des états financiers

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1 Le présent énoncé de pratiques recommandées (PR) fournit des indications aux fins de la communication de l'analyse des états financiers.
- 2 Le présent énoncé de pratiques recommandées s'applique à ~~tous les gouvernements~~ à toutes les entités du secteur public qui préparent leurs états financiers à usage général conformément au Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (le «Manuel du secteur public»).
- 3 On entend par «rapport» le rapport annuel condensé publié par ~~un gouvernement~~ une entité du secteur public sur l'état de ses finances à la date des états financiers et sur sa performance financière au cours de l'exercice considéré.
- 4 Le présent énoncé de pratiques recommandées vise à fournir un cadre général pour l'élaboration de l'information contenue dans l'analyse des états financiers. Il n'a aucun caractère prescriptif et offre plutôt des indications générales en vue d'inciter les ~~gouvernements~~ entités du secteur public à présenter efficacement uniquement les informations les plus pertinentes et à éviter l'utilisation de présentations passe-partout. Les indications servent de fondement à l'exercice du jugement professionnel quant à la détermination de la nature et de l'étendue des informations à fournir.
- 5 Le présent énoncé de pratiques recommandées recommande que ~~le gouvernement~~ l'entité du secteur public prépare une analyse des états financiers et ~~qu'il~~ qu'elle reconnaisse sa responsabilité à l'égard de l'information qu'elle contient. Il donne également des indications sur le type d'informations à fournir. Bien que l'analyse des états financiers ne fasse pas partie des états financiers, elle constitue de l'information jointe aux états financiers.
- 6 L'objectif principal de l'analyse des états financiers consiste à expliquer clairement et à mettre en évidence les informations qui sous-tendent l'état de la situation financière et l'état de l'évolution de la situation financière présentés. L'information contenue dans l'analyse des états financiers comprend également des explications descriptives et des illustrations graphiques qui mettent en évidence les relations existant entre les représentations quantitatives exposées dans les états financiers, ainsi que des explications et des illustrations relatives aux écarts et aux tendances.
- 7 Il faut que l'analyse des états financiers comprenne des informations qui :
 - a) rehaussent la compréhension qu'ont les utilisateurs de la situation financière ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public et des résultats de ses activités, afin de leur permettre de prendre des décisions et de poser des jugements plus éclairés;
 - b) permettent ~~au gouvernement~~ à l'entité du secteur public de satisfaire à son obligation de reddition de comptes à l'égard des ressources qui lui sont confiées.

RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'ENTITÉ DU SECTEUR PUBLIC

- 8 **Le rapport ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public doit comprendre des états financiers et une analyse des états financiers.**
- 9 Les états financiers fournissent des informations exprimées en termes monétaires. Les informations nécessaires à la compréhension et à l'évaluation de la situation financière ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public et de l'évolution de celle-ci vont toutefois ~~au-delà~~ au-delà de la présentation de montants tels que ceux ~~de l'excédent accumulé~~ des excédents cumulés ou du total des dépenses. Bien que les états financiers fournissent des informations utiles aux fins de la prise de décisions, ils ne peuvent à eux seuls faire ressortir les relations essentielles qui existent entre les divers éléments d'information ni expliquer les raisons de ce qui s'est produit ou ne s'est pas produit, ou les implications potentielles de tendances à long terme.

- 10 L'analyse des états financiers vise à illustrer et à expliquer l'information contenue dans les états financiers pour les rendre plus utiles et en étendre la compréhension à d'autres personnes que celles qui possèdent une expertise technique. Le fait de fournir une analyse des états financiers aide également ceux qui possèdent des compétences techniques à améliorer leur compréhension de la situation financière et de son évolution.
- 11 La formule de présentation descriptive de l'analyse des états financiers procure ~~au gouvernement~~ à l'entité du secteur public une façon de compléter ses états financiers en lui permettant de mieux exprimer l'information qualitative en fonction de sa connaissance approfondie des opérations, ~~et autres des événements et des conditions~~ qui sous-tendent l'information présentée relativement à la situation financière et à l'évolution de celle-ci. Pour mieux comprendre la situation financière ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ et l'évolution de celle-ci, les utilisateurs ont besoin d'autres informations que celles que comprennent les états financiers de l'exercice considéré.

RENOIS AUX ÉTATS FINANCIERS

- 12 **L'analyse des états financiers doit comporter des renvois clairs aux états financiers connexes.**
- 13 Étant donné que l'analyse des états financiers est fondée sur les états financiers sous-jacents et qu'elle complète ceux-ci et en constitue un supplément, cette analyse comporte des renvois clairs aux états financiers connexes.

RESPONSABILITÉ ~~DU GOUVERNEMENT~~ DE L'ENTITÉ DU SECTEUR PUBLIC

- 14 **L'analyse des états financiers doit comporter un énoncé reconnaissant la responsabilité ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ à l'égard de la préparation de cette analyse.**
- 15 La responsabilité de la préparation de l'analyse des états financiers incombe ~~au gouvernement~~ à l'entité du secteur public et cette dimension est clairement communiquée aux utilisateurs. Pour favoriser la transparence et la reddition de comptes, l'analyse des états financiers comporte une mention de la responsabilité ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ à l'égard de sa préparation, afin d'assurer que les utilisateurs savent qui en est responsable et que le ~~gouvernement~~ l'entité du secteur public a approuvé le document.

QUALITÉ ~~SCARACTÉRISTIQUES QUALITATIVES~~ DE L'INFORMATION¹

- 16 **L'analyse des états financiers doit communiquer des informations qui intègrent les ~~qualités~~ caractéristiques qualitatives fondamentales de compréhensibilité, de pertinence, ~~de rapidité, de fiabilité~~ de fidélité, de vérifiabilité et de comparabilité.**
- 17 L'un des principes sous-jacents fondamentaux de la communication de l'information est que celle-ci doit être utile aux utilisateurs. Ce principe s'applique à l'information contenue dans l'analyse des états financiers. L'objectif visé consiste à améliorer la compréhension qu'ont les utilisateurs de la situation financière ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~, et à leur permettre ainsi de faire des évaluations plus éclairées de l'évolution de sa situation financière et d'apprécier la reddition de comptes. Pour être utile, il faut que l'information soit fondée sur ces ~~qualités~~ caractéristiques qualitatives fondamentales.

¹ Des informations supplémentaires figurent au chapitre 7 du Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. SP-1000, FONDEMENTS CONCEPTUELS DES ÉTATS FINANCIERS.

- 18 Ces ~~qualités~~ caractéristiques qualitatives sont essentielles à la communication et à l'utilité de l'information contenue dans le rapport annuel ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~. Bien qu'elles soient habituellement abordées en fonction des états financiers, elles constituent, moyennant quelques précisions, des caractéristiques essentielles à la communication de l'information contenue dans l'analyse des états financiers.

Compréhensibilité

- 19 Pour être utile, il faut que l'information soit compréhensible pour les utilisateurs. Classer, décrire et présenter les informations financières de façon claire, concise et simple favorisent leur compréhensibilité. Il est également utile de fournir des informations situationnelles et explicatives. En effet, il se peut que les faits, si clairs et précis qu'ils soient, ne constituent pas à eux seuls des informations compréhensibles pour l'utilisateur. L'avalanche de détails, les descriptions vagues ou excessivement techniques et les formules de présentation complexes sont source de confusion et entraînent des interprétations erronées. Les utilisateurs ont besoin d'informations présentées clairement et simplement. On présume que les utilisateurs ont une bonne compréhension des activités économiques et de l'information financière, ainsi que la volonté d'étudier l'information d'une façon raisonnablement diligente.
- 20 Les explications descriptives trop détaillées ou trop techniques, ou libellées dans une langue spécialisée rendent difficiles la compréhension et l'évaluation de la situation financière ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ et de l'évolution de celle-ci par les utilisateurs. L'information est présentée dans une langue simple et claire, et est axée sur les faits et aspects essentiels qui permettent aux utilisateurs de tirer une conclusion raisonnable.

Pertinence

- 21 L'information est pertinente de par sa nature lorsqu'elle peut éclairer les utilisateurs dans leur appréciation de la gouvernance, de la performance, de la gestion des ressources publiques et de la durabilité dont rend compte l'entité ~~peut influencer sur les décisions des utilisateurs et les aider à apprécier la reddition de comptes~~. Pour que l'information soit pertinente, il faut que sa nature et la manière dont elle est présentée permettent aux utilisateurs de prendre des décisions et d'évaluer la reddition de comptes ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ relativement à sa gestion des ressources publiques et à ses activités financières. Une information pertinente aide les utilisateurs à évaluer les effets potentiels d'opérations ou autres événements passés ou présents, à établir des prédictions quant aux résultats futurs d'opérations ou autres événements passés ou présents, l'incidence financière des opérations et des faits passés, présents ou futurs, ou à ~~et ainsi à~~ confirmer ou réviser à corriger des évaluations antérieures. Cette information ne porte que sur les éléments significatifs importants susceptibles d'influer sur les jugements posés par les utilisateurs ou les décisions prises par ceux-ci.

Rapidité

- 22 Pour que l'information soit ~~utile~~ pertinente aux fins de la prise de décisions et de l'évaluation de la reddition de comptes, il faut qu'elle soit diffusée ~~en temps utile~~ rapidement et fournie avant qu'elle ne perde sa capacité d'influer sur les décisions. Elle devrait être fournie de façon que les utilisateurs puissent l'évaluer dans le contexte d'autres informations à jour. L'utilité de l'information pour la prise de décisions et l'évaluation de la reddition de comptes diminue avec le passage du temps. Les rapports publiés longtemps après la date des états financiers ne présentent qu'un intérêt historique.

Fidélité

- 23 L'information est fiable lorsqu'elle est susceptible de faire l'objet d'une vérification indépendante, qu'elle est fidèle et raisonnablement exempte d'erreurs et de parti pris et qu'elle concorde avec

les opérations et événements sous-jacents réels. Pour que l'information soit fiable, il faut qu'elle donne une image fidèle, et qu'elle soit vérifiable et neutre. Pour que l'information soit utile, elle doit donner une image fidèle des ressources économiques, des obligations économiques et des opérations et autres événements qu'elle prétend représenter. La fidélité comporte les aspects suivants : primauté de la substance sur la forme, exhaustivité, neutralité et absence d'erreurs significatives.

- 24 Bien que les rapports des entités du secteur public puissent comporter des jugements et des estimations, l'information qui y est présentée doit être exempte d'erreurs significatives qui, individuellement ou collectivement, donnent une image fausse des ressources économiques, des obligations économiques ou des opérations ou autres événements de l'entité du secteur public. L'image donnée par l'information est fidèle et l'information est valide lorsque l'information présentée dans le rapport concorde avec l'information fournie dans les états financiers et celle provenant d'autres sources. Une information inexacte, inappropriée ou incomplète ne donne pas une image fidèle de la substance d'une ressource économique, d'une obligation économique ou d'une opération ou d'un autre événement. L'information est présentée d'une manière qui en exprime la substance. La détermination de ce qui constitue la substance de l'information est affaire de jugement professionnel dans les circonstances.
- 25 ~~[Supprimé] L'information est vérifiable dans la mesure où des observateurs compétents et indépendants conviendraient qu'elle concorde avec l'information sous-jacente présentée dans les états financiers, avec un degré raisonnable de précision.~~
- 26 ~~L'information est neutre, équilibrée et fidèle lorsqu'elle est exempte de tout parti pris susceptible d'amener les utilisateurs à prendre des décisions qui seraient influencées par la façon dont l'information est mesurée ou présentée. Il peut y avoir parti pris lorsque le choix des informations à fournir dans l'analyse des états financiers est fait dans la perspective des intérêts d'utilisateurs particuliers ou de la réalisation d'objectifs économiques ou politiques précis. L'information qui ne contient pas tous les éléments nécessaires pour donner une image neutre et fidèle est incomplète et risque par conséquent de ne pas être neutre.~~

Vérifiabilité

- 26A La vérifiabilité est la caractéristique qualitative qui contribue à convaincre les utilisateurs que les informations présentées dans les états financiers donnent une image fidèle des ressources économiques, des obligations économiques et des opérations et autres événements qu'elles prétendent représenter. Pour qu'une information quantitative soit vérifiable, il n'est pas nécessaire qu'elle consiste en une estimation ponctuelle. Un éventail de montants possibles assortis de probabilités peut aussi être vérifié.
- 26B De façon générale, la vérifiabilité signifie que l'image donnée peut être examinée ou observée de telle sorte que des personnes compétentes et indépendantes qui suivraient les mêmes méthodes arriveraient essentiellement au même résultat.

Comparabilité

- 27 La comparabilité est une caractéristique de la relation qui existe entre deux éléments d'information et non une caractéristique qui se rattache à un élément d'information en soi. Elle permet aux utilisateurs de relever les analogies et les différences entre les informations fournies. La comparabilité est importante, par exemple, lorsqu'on compare la performance financière réelle de l'entité et celle prévue au budget, ou lorsqu'on établit un parallèle entre l'information fournie par deux entités distinctes, ou entre l'information fournie par une même entité sur deux exercices différents ou à deux dates différentes.

- 28 La comparabilité se trouve accrue lorsque les mêmes méthodes et pratiques sont appliquées de la même manière d'un exercice à l'autre. La permanence des méthodes et des pratiques contribue à prévenir les méprises que pourrait causer l'application de méthodes différentes ou la réalisation de calculs de ratios différents au cours d'exercices distincts. Par exemple, les ~~Les~~ formules utilisées pour calculer les ratios sont clairement définies et appliquées de façon systématique. Lorsqu'il est jugé approprié d'apporter une modification, il peut être nécessaire d'indiquer l'incidence de cette modification pour maintenir la comparabilité.

Compromis entre les diverses qualités de l'information Aspects connexes à considérer

- 29 ~~En pratique, il est souvent nécessaire de faire un compromis entre les diverses qualités de l'information, notamment entre la pertinence et la fiabilité. À titre d'exemple, il faut souvent consentir à un compromis entre la rapidité de la publication des rapports financiers et la fiabilité de l'information présentée dans ces rapports. Le but général des rapports financiers devrait être~~ est de réaliser, entre les qualités caractéristiques qualitatives fondamentales, un équilibre approprié permettant d'atteindre les objectifs redditionnels de la communication de l'information. L'importance à accorder à chacune de ces qualités caractéristiques, dans chaque cas d'espèce, est affaire de jugement professionnel et devrait tenir compte de l'équilibre avantages-coûts, du caractère significatif et de la prudence.
- 29A Les informations financières sont un bien économique : elles ont un coût et procurent des avantages, principalement à ceux à qui l'entité doit rendre des comptes. Les rapports des entités du secteur public doivent fournir des informations utiles; toutefois, les avantages de la communication d'informations doivent justifier le coût de la collecte, du traitement, de la présentation, de la vérification et de la diffusion de ces informations. L'analyse des états financiers doit fournir des informations qui améliorent la compréhensibilité des états financiers, plutôt qu'une avalanche de détails ou des informations génériques.
- 29B Une information présente un caractère significatif si son omission, son inexactitude ou son obscurcissement nuit à l'appréciation que portent les utilisateurs sur la reddition de comptes ou influe sur les décisions qu'ils prennent. Pour l'analyse des états financiers, on privilégiera l'information qui fournit un contexte utile à la compréhension de l'information contenue dans les états financiers. Le caractère significatif devrait être envisagé d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif.
- 29C La prudence est le fait d'agir avec circonspection dans l'exercice du jugement en situation d'incertitude. Dans le cadre de l'analyse des états financiers, il faut faire preuve de prudence dans la détermination de la nature et de l'étendue des estimations, des informations prospectives et des analyses incluses dans le rapport, et veiller à ce que l'information contenue dans l'analyse des états financiers soit exempte de parti pris.

PRÉSENTATION

- 30 L'analyse des états financiers doit comprendre :
- a) **une section portant sur les points saillants des états financiers, qui fournit un résumé bref et concis des faits ~~significatifs~~ importants ayant une incidence sur les états financiers;**
 - b) **une section portant sur l'analyse qui :**
 - i) **comprend des informations sur les risques et incertitudes ~~significatifs~~ importants connus inhérents à la situation financière de l'entité du secteur public et du gouvernement et à l'évolution de celle-ci, et décrit sommairement les stratégies, politiques et techniques adoptées pour gérer ces risques et incertitudes,**

ii) relève et explique :

- les écarts ~~significatifs~~importants entre les résultats réels de l'exercice considéré et le budget,
- les écarts ~~significatifs~~importants entre les résultats réels de l'exercice considéré et ceux de l'exercice précédent,
- les changements qui se sont produits mais qui ne ressortent pas clairement de l'analyse quantitative,

iii) comprend une analyse des tendances ~~significatives~~importantes associées aux actifs financiers; aux actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles; ~~au passif, aux passifs financiers; aux passifs non financiers; à l'actif financier net ou au passif financier net; à la dette nette, aux immobilisations corporelles;~~ à l'actif net; ou au passif net; aux revenus; aux charges ou aux dépenses; aux excédents (déficits); ~~aux revenus nets (charges ou dépenses nettes);~~ et aux flux de trésorerie.

- 31 Pour que l'information soit communiquée efficacement aux utilisateurs, il faut qu'elle soit regroupée dans une mesure appropriée et comprenne des indicateurs récapitulatifs tels que des ratios, des tableaux ou d'autres graphiques favorisant une compréhension plus approfondie de l'information fournie dans les états financiers. L'information est axée sur les aspects essentiels de la situation financière ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ et de l'évolution de celle-ci.
- 32 Le niveau de détail fourni dans l'analyse des états financiers est compatible avec la nature très synthétique des états financiers. ~~Lorsqu'il~~Lorsqu'elle décide du niveau de détail à fournir, ~~le gouvernement l'entité du secteur public~~ tient compte de l'utilité de l'information pour les utilisateurs qui évaluent la nature de sa situation financière et l'évolution de celle-ci. Toutefois, il convient de fournir suffisamment de détails dans l'analyse des états financiers pour que les analyses et les explications fournies ~~soient significatives~~aient du sens.
- 33 Lorsque les données financières sont transposées dans des tableaux ou des graphiques, les comparaisons entre les chiffres deviennent plus évidentes et les relations entre les données sont plus faciles à comprendre. Toutefois, compte tenu de l'absence de lignes directrices générales sur la préparation des graphiques et des tableaux, il existe une possibilité d'aboutir à des représentations trompeuses, de sorte qu'il convient de faire preuve de prudence et d'avoir recours au jugement professionnel pour évaluer la façon dont l'information est fournie.

Points saillants

- 34 Pour pouvoir comprendre la situation financière ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ et son évolution, il est d'abord nécessaire de comprendre les interrelations et la complémentarité qui existent entre les états financiers fournis. Bien que chacun des états financiers transmette un message particulier concernant l'état des finances ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~, aucun d'entre eux n'est susceptible de fournir toute l'information financière utile à une prise de décision particulière.
- 35 L'objectif de la section portant sur les points saillants des états financiers ne consiste pas à reproduire tout bonnement l'information présentée dans les états financiers, mais plutôt à ajouter de la valeur en fournissant un aperçu global de ces états financiers et des activités ~~significatives~~importantes qui ont eu une incidence sur ceux-ci au cours de l'exercice.
- 36 Cet aperçu fournit une description explicative brève et concise des situations et des faits ~~significatifs~~importants qui ont façonné l'information présentée dans les états financiers. Il comprend les changements importants qui se sont produits au cours de l'exercice, les événements importants non prévus et les montants ~~significatifs~~importants qui ont trait aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges ou aux dépenses. Il peut être approprié de distinguer les programmes permanents ordinaires et les événements non fréquents ou inhabituels.

- 37 Il faut fournir un bref aperçu du message communiqué par chacun des principaux états financiers présentés par ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public. Cette description aide les utilisateurs à apprécier la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité financières ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public et ses besoins futurs en matière de ressources.

Analyse

- 38 L'analyse comprend une explication des écarts entre les résultats réels de l'exercice considéré et le budget ainsi que les résultats réels de l'exercice précédent, et la présentation d'informations sur les tendances touchant les composantes et les indicateurs ~~significatifs~~importants des états financiers. Elle aide les utilisateurs à comprendre la façon dont ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public a financé ses activités au cours de l'exercice et à évaluer ~~s'ils~~si elle pourra maintenir le même niveau de services au cours des années à venir.
- 39 Lors de la préparation de l'information contenue dans l'analyse financière, il faut faire appel au jugement professionnel pour déterminer les faits essentiels ainsi que la meilleure façon de présenter l'information. Cette section vise à ajouter de la valeur à l'information contenue dans les états financiers afin d'aider les utilisateurs à comprendre et à interpréter les données présentées.

Risques et incertitudes

- 40 Les utilisateurs de l'analyse des états financiers ont besoin de comprendre les risques et les incertitudes auxquels ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public est exposée pour pouvoir poser des jugements éclairés sur les incidences de ces risques sur la situation financière ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public et son évolution, ainsi que sur leurs incidences potentielles sur ses activités futures.
- 41 L'analyse des états financiers traite de trois aspects principaux des risques, à savoir :
- a) l'identification des risques;
 - b) l'appréciation de leur incidence potentielle;
 - c) l'explication des stratégies et techniques adoptées pour les gérer.

Dans le cadre des explications et de l'analyse fournies, ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public axe ses descriptions des risques et des incertitudes sur ceux dont la matérialisation est probable et qui peuvent avoir des répercussions financières ~~significatives~~importantes.

- 42 Les risques et incertitudes découlent de nombreuses sources et ils peuvent avoir une incidence sur les diverses composantes des états financiers. En conséquence, les explications portant sur les risques et incertitudes ~~significatifs~~importants identifiés peuvent être soit intercalées dans l'analyse financière des composantes des états financiers, soit présentées dans une section distincte de l'analyse des états financiers.
- 43 Selon les circonstances propres ~~au gouvernement~~à l'entité du secteur public, les sources de risque pouvant mériter des explications dans l'analyse des états financiers comprennent par exemple les éléments suivants :
- a) la volatilité des résultats financiers;
 - b) l'imprécision liée à l'utilisation d'estimations pour établir les états financiers;
 - c) les risques associés aux emprunts et à d'autres aspects de la gestion de la trésorerie, tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de crédit;
 - d) l'exposition ou la vulnérabilité aux concentrations, ou la dépendance à l'égard d'une source de revenus précise, par exemple, les paiements de transfert ou les redevances;
 - e) les risques de dépréciation ou de remplacement d'actifs.

- 44 Outre l'identification et la description des risques, ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public fournit des explications sur ses politiques et ses stratégies en matière de gestion des risques. Le fait de fournir ces informations permet de donner aux utilisateurs une image complète des risques auxquels ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public est exposée, pour faciliter leur évaluation de la situation financière ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public et de l'évolution de celle-ci.
- 45 Ces informations peuvent par exemple comprendre des explications sur le transfert ou le partage des risques, ou leur atténuation, au moyen d'une assurance ou de stratégies de couverture, comme c'est le cas à l'égard de la dette à long terme. En plus de fournir une description des stratégies adoptées, il peut être utile d'illustrer, par exemple, les incidences de l'exposition au risque ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public au moyen d'une analyse de sensibilité. Le fait de présenter la sensibilité de l'actif ou du passif aux variations de paramètres clés tels que les taux d'intérêt et les cours de change fournit des informations pertinentes aux utilisateurs de l'analyse des états financiers concernant l'incidence que peuvent avoir des facteurs incontrôlables sur la situation financière future et sur son évolution.
- 46 En plus d'indiquer les risques auxquels ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public est exposée, l'analyse des états financiers peut également fournir des explications à propos d'autres incertitudes, telles que les plans directeurs en environnement et les programmes de développement.
- 47 Il peut également être important de fournir des explications adéquates sur les éventualités, engagements et événements postérieurs à la date de clôture ~~significatifs importants~~, puisque ces informations aident les utilisateurs à évaluer les besoins de ~~revenus~~ressources financières futures ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public. Dans la plupart des cas, ces informations sont fournies dans les notes complémentaires. Toutefois, dans certains cas, des explications supplémentaires sur les circonstances en cause donnent un meilleur aperçu de l'incidence potentielle de ces événements sur les activités et la situation financière ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public. Il peut par exemple être utile de fournir des explications sur l'objectif, les incidences, les caractéristiques et l'étendue d'une émission d'obligations non garanties, de la passation de contrats de location-acquisition et de location-exploitation, et du consentement de divers types de garanties survenus postérieurement à la date de clôture.

Analyse des écarts

- 48 L'analyse des écarts présentée dans la section portant sur l'analyse traite tant des aspects négatifs des écarts ~~significatifs importants~~ que de leurs aspects positifs. Les écarts peuvent être mis en évidence au moyen d'une comparaison entre le budget et les résultats réels ou entre les résultats réels de l'exercice précédent et ceux de l'exercice considéré. Dans les deux cas, il faut que les écarts soient indiqués et fassent l'objet d'explications, et ils peuvent découler de modifications apportées au mode de prestation des services ou aux programmes offerts, ou de changements découlant d'une augmentation du niveau des revenus générés ou des coûts engagés.
- 49 L'analyse des écarts ~~significatifs importants~~ entre le budget et les résultats réels est importante étant donné que le budget constitue un document de reddition de comptes essentiel utilisé par ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public pour communiquer ses projets au public en début d'exercice. Elle est donc utile pour montrer si ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public a été en mesure de réaliser les activités au cours de l'exercice conformément aux prévisions. Les comparaisons servent de point de départ pour comprendre et évaluer si ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public a atteint ses objectifs. Lorsque les données budgétaires ne sont disponibles que pour une partie de l'entité ~~économique délimitée par le périmètre comptable~~, il convient de limiter l'objet de l'analyse des états financiers et d'indiquer que les informations budgétaires liées à certaines activités ne sont pas disponibles.

- 50 L'analyse des écarts ~~significatifs~~importants entre les résultats réels de l'exercice précédent et ceux de l'exercice considéré sert de point de départ pour comprendre et évaluer les tendances et les changements touchant la situation financière ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public, et l'évolution de celle-ci. Ces comparaisons englobent un examen des actifs, des passifs, des revenus et des charges ou des dépenses, et permettent aux utilisateurs d'évaluer les résultats découlant des faits passés et les perspectives d'avenir.
- 51 Dans certains cas, il arrive qu'un changement ou un fait important survienne au cours de l'exercice, sans que les données quantitatives n'indiquent d'écart ~~significatif~~important. En pareils cas, il convient de fournir des explications à cet égard dans l'analyse des états financiers, puisque ces explications constituent pour l'utilisateur des informations utiles pour évaluer les services et les engagements futurs ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public.
- 52 Seuls les éléments et les écarts qui sont ~~significatifs~~importants et pertinents aux fins de la compréhension des activités ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public sont inclus dans l'analyse des états financiers. En conséquence, le contenu de l'analyse peut varier d'une entité à l'autre, selon les circonstances propres à chacune. L'objectif consiste à présenter un résumé complet et impartial des finances ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public. Pour que l'analyse ~~soit significative~~ait du sens, il faut qu'elle comprenne des explications descriptives des écarts ~~significatifs~~importants et non seulement les variations en pourcentage.

Évaluation des tendances

- 53 L'évaluation des tendances comprend une analyse des éléments des états financiers jugés importants et significatifs pour mieux comprendre la situation financière ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public et l'évolution de sa situation financière à long terme.
- 54 L'analyse d'une tendance, pour autant que l'information soit disponible et puisse être présentée de façon uniforme, fournit des données relatives à plus de deux exercices (l'exercice précédent et l'exercice considéré), puisque cela accroît la capacité des utilisateurs d'évaluer la tendance concernée. Pour exprimer adéquatement la nature de la tendance, il peut être approprié de présenter les données sur cinq ans ou, dans certains cas, sur une période différente.
- 55 Le fait que ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public restructure ses activités ou choisisse une autre méthode de prestation de services peut avoir une incidence sur les tendances présentées. Dans les cas où de tels changements ont eu une incidence ~~significative~~importante sur une tendance, il peut être utile de fournir une explication des raisons justifiant les changements de tendance. Cette information fournit aux utilisateurs des renseignements supplémentaires pour comprendre et évaluer les incidences financières des changements en cause.
- 56 Lorsque l'information historique n'est pas facilement disponible, ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public intègre, dans la mesure du possible, l'information dont ~~il~~elle dispose pour commencer à déterminer les tendances qui se dégagent des données pertinentes. ~~Le gouvernement~~L'entité du secteur public indique dans son analyse des états financiers que l'information historique n'est pas facilement disponible. Lorsque les données ne sont disponibles que pour une partie de l'entité ~~économique délimitée par le périmètre comptable~~, il convient de limiter l'objet de l'analyse des états financiers et d'indiquer que les informations liées à certaines activités ne sont pas disponibles.

Actifs financiers

- 57 L'analyse des actifs financiers fournit aux utilisateurs des informations pertinentes concernant la quantité de ressources que ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public peut convertir en liquidités au besoin. Elle fournit donc aux utilisateurs des informations relatives au montant des fonds facilement disponibles pour répondre aux obligations et aux engagements ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public, et pour financer les activités futures.

- 58 Pour montrer la nature et l'ampleur des ressources dont dispose ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public, et permettre d'en approfondir la compréhension, l'analyse des actifs financiers peut comprendre, par exemple, les éléments suivants :
- a) un aperçu des actifs financiers par grandes catégories;
 - b) une analyse de l'évolution des actifs financiers visant à illustrer la volatilité associée aux sources de financement, ce qui aide les utilisateurs à évaluer les répercussions futures;
 - c) une analyse des provisions pour pertes sur prêts, en vue de montrer et d'évaluer la recouvrabilité des fonds;
 - d) une analyse des taux de rendement des placements et de la composition du portefeuille;
 - e) une analyse des participations détenues par ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public dans des entreprises publiques, exprimées en pourcentage du total des actifs financiers;
 - f) une analyse des impôts à recevoir par rapport au total des revenus fiscaux;
 - g) une analyse des actifs financiers affectés et des actifs financiers inscrits à des comptes spéciaux, réservés à des fins déterminées.

Passifs financiers (~~y compris la dette~~)

- 59 L'analyse ~~des~~ passifs financiers fournit aux utilisateurs des informations pertinentes qui leur permettent d'améliorer leur compréhension et leur évaluation des besoins en ressources financières ~~et d'évaluer ceux-ci~~. Les informations relatives aux passifs financiers peuvent également aider les utilisateurs à évaluer les décisions ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public en matière de gestion de la dette et à déterminer l'exposition ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public aux risques tels que le risque de taux d'intérêt et le risque de change.
- 60 Les ~~gouvernements~~entités du secteur public financent souvent leurs activités en ayant recours à l'emprunt ou en engageant d'autres passifs à long terme. Il importe donc que les utilisateurs comprennent les incidences de ces passifs à long terme et les risques qu'ils entraînent pour ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public, afin d'évaluer adéquatement sa situation financière actuelle et future, ainsi que l'évolution de celle-ci. Le coût rattaché aux emprunts ou à l'engagement d'autres passifs à long terme doit être clairement communiqué.
- 61 Pour illustrer le recours ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public à l'emprunt et à d'autres passifs à long terme, l'analyse peut comprendre, par exemple, les éléments suivants :
- a) la ventilation de la dette ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public selon les emprunts contractés au pays et ceux contractés à l'étranger;
 - b) une description générale des politiques et des stratégies de gestion de la dette ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public, ainsi que des conditions générales dont les emprunts sont assortis;
 - c) une analyse de l'endettement total ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public, en vue d'évaluer les tendances associées à son niveau d'endettement. L'utilisation de ratios ou d'indicateurs déterminés peut également être utile pour faire ressortir l'ampleur de la dette ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public et les variations dans le temps. Il est par exemple possible de fournir une analyse du total des instruments d'emprunt en circulation à la fin de l'exercice par rapport au passif total ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public. Il est également possible d'inclure une analyse de l'incidence du coût du service de la dette sous la forme du rapport entre les frais de la dette publique et les revenus;
 - d) une évaluation de tout passif non capitalisé au titre des prestations de retraite ou d'autres avantages sociaux ou avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Cette évaluation peut comprendre des explications sur le moment où il faudra régler le passif non capitalisé;

- e) une analyse des revenus reportés et des conditions associées aux montants et aux engagements connexes. ~~Le gouvernement~~L'entité du secteur public ne peut toucher ces revenus jusqu'à ce qu'~~elle~~elle ait pris les mesures stipulées dans les contrats ou ententes connexes;
- f) une analyse des fonds d'amortissement disponibles aux fins du règlement de passifs à long terme.

~~Dette nette (actifs financiers nets)~~Passifs non financiers

- 62 ~~L'analyse de la dette nette ou des actifs financiers nets (qui correspondent à la différence entre le passif total et les actifs financiers) fournit aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de l'évaluation de la situation financière générale du gouvernement. Les actifs financiers nets représentent le montant dont le gouvernement dispose pour financer ses activités futures. Le fait de fournir des explications significatives et une analyse des tendances associées à la dette nette ou aux actifs financiers nets fournit aux utilisateurs une indication quant à savoir si la dette nette est en croissance à long terme ou si le gouvernement accumule des actifs financiers nets. L'analyse des passifs non financiers fournit aux utilisateurs des informations pertinentes qui leur permettent d'améliorer leur compréhension des obligations de prestation non financières de l'entité du secteur public. Il est ainsi plus facile pour eux d'évaluer les passifs non financiers de l'entité liés au transfert d'actifs non financiers, à l'octroi à une partie externe d'un accès à des actifs non financiers ou à l'utilisation d'actifs non financiers pour régler des obligations non financières.~~
- 62A Pour approfondir la compréhension de la nature et de l'ampleur des obligations de prestation non financières de l'entité du secteur public, l'analyse des passifs non financiers peut comprendre, par exemple, l'analyse des éléments suivants :
- a) les passifs non financiers qui seront réglés au moyen d'actifs non financiers ou de ressources économiques non comptabilisées de l'entité du secteur public;
 - b) les passifs non financiers découlant d'un partenariat public-privé suivant le modèle de l'utilisateur-payeur, notamment une analyse des conditions importantes de l'accord, de la nature de l'accès octroyé et de la capacité de générer des produits dont bénéficie le partenaire du secteur privé, ainsi que de l'élément d'infrastructure qui a été acquis par le fait même;
 - c) les passifs non financiers liés au fait de permettre à une entité externe d'utiliser des actifs non financiers ou des ressources économiques non comptabilisées de l'entité du secteur public;
 - d) chaque accord important, y compris les conditions de l'accord, qui octroie à un tiers certains droits d'accès aux actifs non financiers ou aux ressources économiques non comptabilisées de l'entité du secteur public. Cette analyse peut comprendre des informations sur le type d'accès accordé;
 - e) les obligations qu'a l'entité du secteur public de transférer des actifs non financiers ou des ressources économiques non comptabilisées.

Actifs non financiers

- 62B Une analyse des actifs non financiers fournit aux utilisateurs des informations pertinentes sur les ressources de l'entité du secteur public qui offrent un potentiel de service futur et qui ne répondent pas à la définition d'un actif financier.
- 62C Pour montrer la nature et l'ampleur des ressources dont dispose l'entité du secteur public, et permettre d'en approfondir la compréhension, l'analyse des actifs non financiers peut consister, par exemple, en :
- a) un aperçu des actifs non financiers par grandes catégories;
 - b) une analyse de la variation des actifs non financiers pour illustrer la nature et le potentiel de service des actifs non financiers.

Immobilisations²

- 63 L'analyse des immobilisations corporelles fournit aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la compréhension et de l'évaluation de la gestion que fait ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public de son parc d'immobilisations corporelles. La gestion des immobilisations corporelles a une incidence directe sur le niveau et la qualité des services que ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public est en mesure de fournir à la collectivité. En conséquence, cette information est essentielle pour que les utilisateurs puissent évaluer l'état des finances ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public et le potentiel de service pour l'avenir.
- 64 Pour faciliter l'évaluation du parc des immobilisations corporelles ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public, les informations peuvent comprendre, par exemple, les éléments suivants :
- a) une analyse des besoins au chapitre de l'entretien, y compris les dépenses futures au chapitre de l'entretien et du remplacement des immobilisations corporelles, afin de permettre aux utilisateurs de prendre des décisions éclairées concernant la capacité, sur le plan des immobilisations, à contribuer au maintien des services fournis et à la prestation de services dans l'avenir;
 - b) une analyse de la variation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles par grandes catégories pour les cinq derniers exercices;
 - c) des explications sur la signification de la valeur comptable nette et des variations de celle-ci. Il est par exemple utile d'exposer les raisons pour lesquelles la valeur comptable nette a augmenté ou diminué pour comprendre l'information sur le remplacement et l'utilisation des immobilisations.

Autres actifs non financiers

- 65 Une analyse des autres actifs non financiers, tels que les stocks de fournitures et les charges payées d'avance, fournit aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de l'évaluation des biens de consommation détenus ou des droits au titre de biens ou de services futurs, qui constituent des ressources que ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public peut utiliser dans l'avenir pour fournir des services.
- 66 Pour faciliter l'évaluation des autres actifs non financiers ~~du gouvernement~~de l'entité du secteur public, les informations peuvent comprendre, par exemple, les éléments suivants :
- a) une analyse de la nature, de l'étendue et de l'objet des divers types de stocks de fournitures détenus;
 - b) une analyse de la nature, de l'étendue, de l'objet et de l'échéancier des éléments payés d'avance tels que les assurances.

Actif financier net (passif financier net)

- 66A L'analyse de l'actif financier net ou du passif financier net (qui correspondent à la différence entre les actifs financiers et les passifs financiers) fournit aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de l'évaluation de la situation financière générale de l'entité du secteur public. L'actif financier net représente les actifs financiers dont dispose l'entité du secteur public pour assurer la prestation des services dans l'avenir et/ou régler ses passifs financiers existants et futurs. On entend par «situation de passif financier net» que l'entité a besoin d'actifs financiers futurs pour régler des passifs financiers qui découlent d'opérations ou autres événements passés. Le fait de fournir une définition de l'indicateur, des explications importantes et une analyse des tendances associées à l'actif financier net ou au passif financier net fournit aux utilisateurs une indication quant à savoir si le passif financier net est en croissance à long terme ou si l'entité du secteur public accumule un actif financier net.

² — S'il y a lieu.

Actif net (passif net)³

- 67 Une analyse de l'actif net (du passif net) fournit aux utilisateurs des informations pertinentes pour évaluer si la situation financière générale ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ s'est améliorée ou détériorée. Par exemple, le fait de fournir des explications ~~significatives~~importantes et une analyse des tendances qui touchent l'actif net (le passif net) peut indiquer aux utilisateurs que même si ~~la dette nette~~le passif financier net est en croissance à long terme, ~~le gouvernement l'entité du secteur public~~ accumule des immobilisations.
- 67A Une analyse des variations non réalisées des actifs et des passifs, qui sont comptabilisées dans la composante «gains et pertes de réévaluation cumulés» de l'actif net (du passif net), fournit aux utilisateurs des informations sur les changements dans la conjoncture économique qui ne dépendent pas directement de la volonté de l'entité et sont peu susceptibles de se reproduire. Cette analyse est pertinente pour évaluer la performance financière de l'entité.

Revenus

- 68 L'analyse des revenus fournit aux utilisateurs des informations pertinentes pour déterminer la provenance et le mode d'obtention des revenus ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~; ces informations sont utiles aux fins suivantes :
- a) l'analyse de l'incidence qu'ont sur l'économie les activités génératrices de revenus ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~;
 - b) la compréhension des finances ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ au plan sur le plan des diverses sources de revenus et de la contribution relative de chacune d'entre elles;
 - c) l'évaluation de la capacité des placements ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ de produire des revenus.
- 69 L'analyse des tendances associées aux revenus fournit aux utilisateurs des informations sur les variations ~~significatives~~importantes des revenus dans le temps et entre les sources de revenus, ce qui leur permet d'évaluer la performance financière passée et les implications possibles pour l'avenir.
- 70 Il arrive souvent que les utilisateurs soient particulièrement intéressés à savoir si les niveaux de revenus actuels seront maintenus et à connaître les principales sources de revenus ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~, ainsi que la mesure dans laquelle ~~celui-ci~~celle-ci s'appuie sur des sources de revenus tels que les paiements de transfert et les subventions.
- 71 Pour fournir des réponses aux préoccupations susmentionnées, l'analyse des revenus peut comprendre les éléments suivants :
- a) un aperçu des revenus totaux par principales sources de revenus, en vue d'indiquer les tendances et les dépendances à l'égard de sources déterminées. Des ratios ou des indicateurs déterminés peuvent également être fournis pour mettre en évidence le niveau de dépendance ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ à l'égard de sources particulières de revenus. Il peut s'agir, par exemple :
 - i) du rapport entre les ~~transferts d'un gouvernement à un autre~~paiements de transfert⁴² et les sources de revenus autonomes⁵³,
 - ii) des sources de revenus autonomes exprimées en pourcentage des revenus totaux;

³ — S'il y a lieu.

⁴² Les paiements de transferts d'un gouvernement à un autre représentent les paiements ~~de transfert~~ qu'une entité du secteur public ~~ordre de gouvernement~~ reçoit d'un autre ordre de gouvernement, par exemple, ceux que reçoit une province du gouvernement fédéral.

⁵³ Les sources de revenus autonomes comprennent les taxes et impôts, les droits de douane et les redevances.

- b) l'incidence des activités des entreprises publiques sur ~~le gouvernement~~ l'entité du secteur public dans son ensemble, qui peut être particulièrement pertinente lorsque les actifs nets des entreprises publiques sont grevés d'affectations;
- c) une analyse des variations des revenus par principales sources de revenus.
- 72 Il faut indiquer les conditions qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir une incidence ~~significative~~ importante sur les revenus futurs pour faciliter la détermination des tendances.
- Charges ou dépenses
- 73 L'analyse des charges ou des dépenses fournit aux utilisateurs des informations utiles sur la nature et l'objet des charges ou des dépenses ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public pour l'exercice, aux fins suivantes :
- a) la présentation de la répartition et de l'utilisation des ressources ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public;
- b) l'analyse de l'incidence sur l'économie des dépenses ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public au chapitre de l'achat de biens et de services et des paiements de transfert;
- c) la compréhension du coût des programmes et des services ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public;
- d) l'évaluation du coût des emprunts servant à financer les dépenses.
- 74 L'analyse des charges ou des dépenses fournit aux utilisateurs des informations sur les variations ~~significatives~~ importantes des charges ou des dépenses dans le temps et entre les programmes, qui permettent aux utilisateurs d'évaluer la performance financière passée et les implications possibles pour l'avenir.
- 75 Les utilisateurs sont notamment souvent intéressés à évaluer les décisions relatives aux dépenses de programmes et leur incidence sur le coût du service de la dette.
- 76 Pour répondre à ces préoccupations, l'analyse des charges ou des dépenses peut comprendre, par exemple, les éléments suivants :
- a) un aperçu des charges ou des dépenses totales par fonctions, afin d'indiquer les tendances et les priorités en matière de dépenses;
- b) un aperçu des charges ou des dépenses totales par objets, afin d'indiquer les tendances associées aux dépenses ~~du gouvernement~~ de l'entité du secteur public et leurs incidences économiques;
- c) une analyse des coûts relatifs au service de la dette, exprimés en pourcentage du total des dépenses, afin d'aider à mettre en relief l'ampleur des charges ou des dépenses requises pour s'acquitter d'obligations passées, et la réduction qui s'ensuit du montant des fonds pouvant être consacrés à divers programmes. Il est également possible d'exprimer les coûts relatifs au service de la dette en pourcentage des revenus.
- 77 Il faut indiquer les situations connues qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir une incidence ~~significative~~ importante sur les charges ou les dépenses pour faciliter la détermination des tendances.
- ~~Excédent (déficit) (insuffisance) des revenus par rapport aux charges ou aux dépenses~~
- 78 L'analyse ~~de es revenus nets, ou des charges ou des dépenses nettes,~~ l'excédent (du déficit) fournit aux utilisateurs des informations pertinentes pour déterminer si ~~le gouvernement~~ l'entité du secteur public a été en mesure de générer suffisamment de revenus pour couvrir ses coûts et ses dépenses au cours de l'exercice.

- 79 Cette analyse peut également faire ressortir les principales dépenses fonctionnelles ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ et démontrer la dépendance de chaque fonction à l'égard des recettes fiscales ou des ressources publiques. Pour montrer si suffisamment de revenus ont été générés pour couvrir les charges ou les dépenses, l'analyse peut comprendre les éléments suivants :
- a) une analyse ~~des revenus nets, ou des charges ou des dépenses nettes~~, l'excédent (du déficit) par fonctions;
 - b) une comparaison des revenus identifiables ou directement liés aux programmes par rapport aux charges ou aux dépenses par fonctions, en vue d'illustrer le montant des dépenses de programmes financé au moyen des recettes fiscales ou des ressources publiques;
 - c) des explications sur la façon dont, selon la méthode de comptabilisation axée sur les dépenses, ~~les revenus nets ou les dépenses nettes~~ l'excédent (le déficit) justifie la variation ~~de la dette nette de l'actif financier net (du passif financier net) dans l'état de la situation financière~~ si l'entité choisit de présenter la variation de cet indicateur.

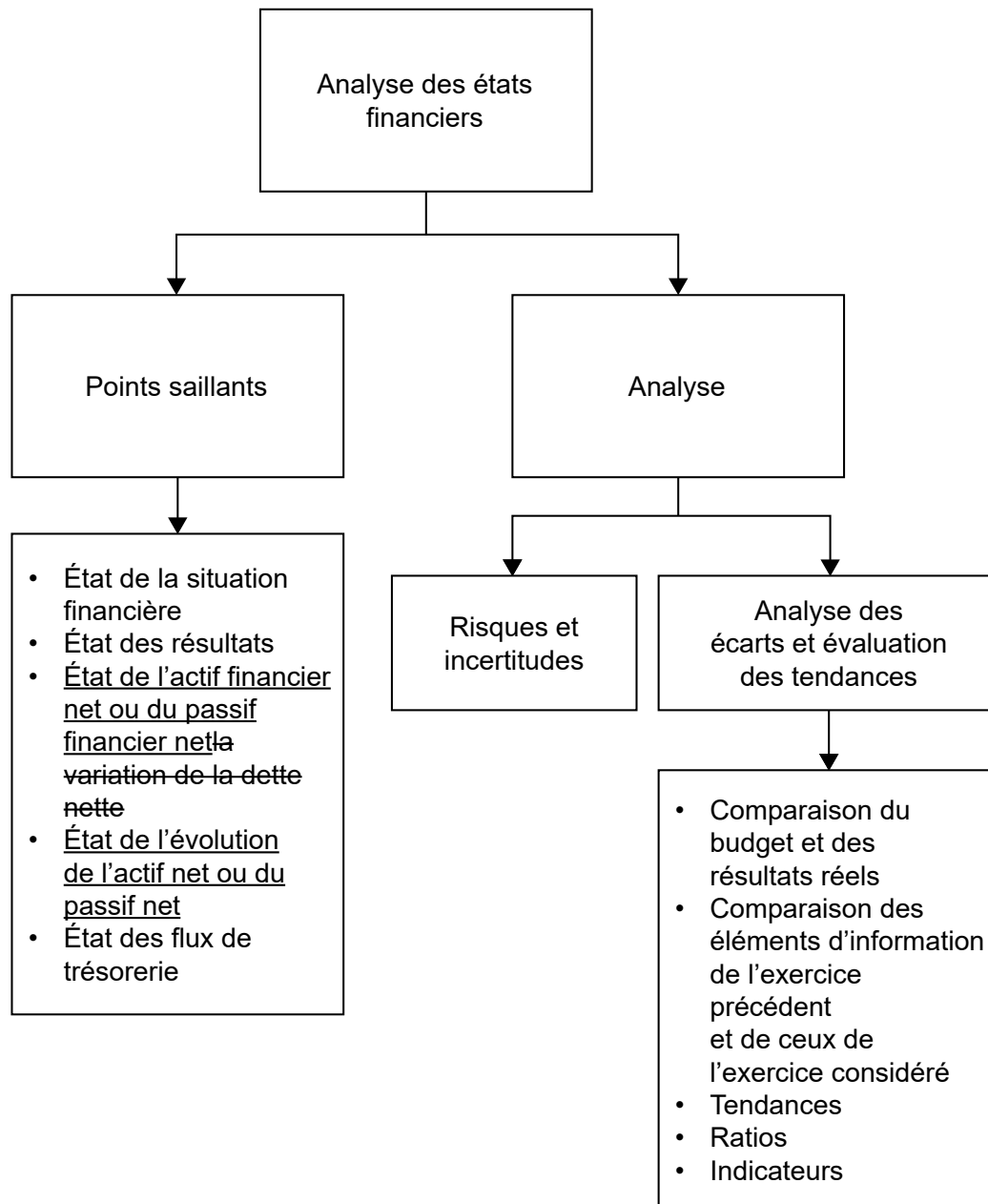
Flux de trésorerie

- 80 L'analyse des flux de trésorerie fournit aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de l'évaluation ~~des liquidités du gouvernement et de sa reddition de comptes concernant l'utilisation de la trésorerie, ainsi que de ses besoins de trésorerie futurs~~ des incidences des activités de l'entité du secteur public sur ses liquidités et sa durabilité financière. Il est également possible d'inclure des informations concernant les flux de trésorerie de l'entité du secteur public, ventilés par catégories (c'est-à-dire activités de fonctionnement, de placement, d'investissement en immobilisations et de financement). Des informations historiques sur les flux de trésorerie peuvent être utiles à titre d'indication du montant, de l'échéancier et de la certitude des flux de trésorerie futurs. Les informations relatives aux flux de trésorerie permettent aux utilisateurs d'évaluer la capacité ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ de générer des liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie.
- 81 La variation des liquidités ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ peut être analysée dans le contexte de ses principales activités (activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement) et peut comprendre les éléments suivants :
- a) une analyse des flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement, qui peut couvrir les montants bruts des rentrées et sorties de fonds découlant des activités normales ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~. Les montants bruts des rentrées de fonds provenant des taxes et des impôts, des redevances ou des paiements de transfert ~~d'autres gouvernements~~ peuvent par exemple être fournis pour illustrer l'ampleur des liquidités obtenues par ~~le gouvernement~~ l'entité du secteur public au cours de l'exercice pour répondre à ses besoins de trésorerie, ainsi que les sources de celles-ci. L'analyse peut également comprendre ou faire ressortir les besoins de trésorerie ou les paiements ~~significatifs~~ importants effectués au cours de l'exercice, tels que les paiements aux salariés et en leur nom;
 - b) une analyse des flux de trésorerie découlant des activités d'investissement en immobilisations ~~des gouvernements d'ordres supérieurs de l'entité du secteur public~~, qui peut couvrir les acquisitions ~~significatives~~ importantes d'immobilisations corporelles ou les sorties d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice. Elle fournit aux utilisateurs des informations utiles au sujet des investissements ~~du gouvernement de l'entité du secteur public~~ dans des immobilisations corporelles, qui constituent une composante essentielle de la prestation des services;

- c) une analyse des flux de trésorerie découlant des activités de placement ou d'investissement, qui représentent la mesure dans laquelle des dépenses ont été engagées pour acquérir des ressources destinées à générer des revenus et des flux de trésorerie futurs. Cette analyse peut mettre en évidence les variations ~~significatives~~importantes des placements de portefeuille et montrer tout ajout ou toute cession de placements de portefeuille au cours du ou des exercices considérés;
- d) une analyse des activités de financement, qui fournit des informations utiles pour évaluer les besoins de trésorerie futurs découlant d'ententes de financement par emprunt. Cette analyse peut faire ressortir les produits découlant de l'émission d'instruments d'emprunt ou les remboursements. Elle peut également faire ressortir les changements ~~significatifs~~importantes touchant les contrats de location-acquisition. En outre, elle peut être utile pour expliquer la nécessité d'emprunter même lorsque ~~le gouvernement~~l'entité du secteur public a présenté un excédent dans l'état des résultats;
- e) une analyse du montant net de trésorerie disponible après que les flux de trésorerie nets tirés des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations et de placement de la période ont été totalisés, analyse qui fournit des informations supplémentaires sur les activités de financement qui ont été nécessaires pour financer les activités de l'entité et assurer sa durabilité financière. La communication d'informations sur la durabilité de l'entité constitue une dimension importante de la reddition de comptes.

ANNEXE A

CADRE DE PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS



BASE DES CONCLUSIONS

TABLE DES MATIÈRES	Paragraphe
Introduction	BC.01-BC.03
Résultats visés et effets prévus	BC.04
Contexte	BC.05-BC.08
Mises à jour terminologiques	BC.09
Harmonisation avec le Cadre conceptuel	BC.10-BC.11
Harmonisation avec le modèle d'information	BC.12-BC.14

Introduction

- BC.01 La présente base des conclusions vise à étayer l'exposé-sondage du CCSP intitulé *Modifications de portée limitée : Mise à jour de l'énoncé PR-1 à des fins d'uniformité*. Elle résume les principaux éléments que le CCSP a pris en considération pour tirer ses conclusions.
- BC.02 Le CCSP donne dans la présente base des conclusions des indications ne faisant pas autorité.
- BC.03 Le CCSP délibérera sur les commentaires suscités par l'exposé-sondage avant d'approuver les modifications de portée limitée définitives de l'Énoncé de pratiques recommandées PR-1 (énoncé PR-1).

Résultats visés et effets prévus

- BC.04 Les modifications de portée limitée proposées sont importantes pour le maintien de la qualité du Manuel du secteur public et des lignes directrices connexes pour les utilisateurs. Il s'agit notamment :
- a) de mises à jour terminologiques visant à inclure toutes les entités du secteur public et à assurer la cohérence avec les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026;
 - b) de clarifications visant à aider les préparateurs à appliquer les nouveaux concepts et principes du Cadre conceptuel et du modèle d'information lors de la préparation de l'analyse des états financiers, ce qui améliorera la qualité et l'utilité des informations pour la prise de décisions par les utilisateurs.

Contexte

- BC.05 L'énoncé PR-1 a été publié pour la première fois en 2004 afin de fournir un cadre général pour l'élaboration de l'information contenue dans l'analyse des états financiers. Comme pour tous les énoncés de pratiques recommandées, l'application des indications qui y sont contenues, qui ne font pas partie des PCGR, est encouragée, mais n'est pas obligatoire.
- BC.06 Le CCSP a publié le nouveau Cadre conceptuel et le nouveau modèle d'information, respectivement en décembre 2022 et en octobre 2023, lesquels s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026.

- BC.07 Les nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information instaurent de nouveaux concepts et modifient des principes existants en matière de communication d'informations dans les états financiers. Ces modifications améliorent la capacité de l'utilisateur à évaluer la performance financière et la situation financière d'une entité du secteur public en ce qui a trait à son obligation générale de reddition de comptes à la population.
- BC.08 En décembre 2024, le CCSP a approuvé un projet de portée limitée visant la mise à jour de l'énoncé PR-1, afin d'assurer la cohérence avec ses nouveaux documents fondamentaux et termes clés. Les mises à jour proposées seraient achevées à temps pour la date d'entrée en vigueur des nouveaux Cadre conceptuel et modèle d'information.

Mises à jour terminologiques

- BC.09 S'inscrivant dans la ferme volonté du CCSP d'utiliser une terminologie inclusive, les modifications de portée limitée proposées comprennent :
- a) le remplacement du terme «gouvernements» par «entités du secteur public» pour mieux refléter la diversité des entités qui appliquent les Normes de comptabilité pour le secteur public (NCSP);
 - b) l'amélioration de la terminologie afin de l'harmoniser avec les principes de la reddition de comptes inhérents aux NCSP et pour maintenir ces principes, tout en incluant l'ensemble des entités du secteur public. Par exemple, le terme «recettes fiscales» a été complété, lorsqu'il était pertinent de le faire, par l'ajout du terme «ressources publiques».

Harmonisation avec le Cadre conceptuel

- BC.10 Le nouveau Cadre conceptuel apporte des modifications aux caractéristiques qualitatives, améliorant ainsi la valeur de l'information fournie aux utilisateurs. Combinées aux objectifs des états financiers, les caractéristiques qualitatives ont une incidence sur la nature et l'étendue des informations financières présentées. Actuellement, ces caractéristiques qualitatives révisées ne sont pas prises en compte dans l'énoncé PR-1, ce qui donne lieu à des incohérences conceptuelles entre l'information présentée dans l'analyse des états financiers d'une entité du secteur public et ses états financiers.
- BC.11 Pour maintenir la pertinence et l'applicabilité de l'énoncé PR-1, le CCSP propose d'harmoniser les caractéristiques qualitatives qui y sont traitées avec celles du Cadre conceptuel.

Harmonisation avec le modèle d'information

- BC.12 Le modèle d'information contient des principes qui sont pertinents pour l'information contenue dans une analyse des états financiers, mais qui ne sont actuellement pas pris en compte dans les indications de l'énoncé PR-1. Il s'agit notamment :
- a) de l'introduction des passifs financiers et des passifs non financiers pour distinguer les passifs qui représentent un besoin de ressources financières découlant d'événements passés de ceux qui n'en représentent pas un;
 - b) de l'introduction des gains et pertes de réévaluation cumulés à titre de composante de l'actif net ou du passif net afin de fournir des informations sur les changements dans la conjoncture économique qui ne dépendent pas directement de la volonté de l'entité et qui sont peu susceptibles de se reproduire, ce qui est pertinent pour évaluer la performance financière de l'entité.

- BC.13 En outre, le modèle d'information contient des révisions de concepts qui n'ont actuellement pas été apportées dans les indications de l'énoncé PR-1. Il s'agit notamment :
- a) de la modification de la définition des actifs non financiers afin d'améliorer la communication des ressources qui offrent un potentiel de service futur, mais qui ne répondent pas à la définition d'un actif financier;
 - b) de la révision du calcul de l'indicateur «actif financier net» ou «passif financier net» (auparavant appelé «dette nette») pour qu'il corresponde aux actifs financiers moins les passifs financiers. Cet indicateur évalue les actifs financiers disponibles pour assurer la prestation de services dans l'avenir et/ou régler des passifs financiers, ou les ressources financières nécessaires pour régler des obligations financières. Les indications proposées encouragent les entités à inclure une explication de la signification de l'indicateur «actif financier net» ou «passif financier net» pour en faciliter la compréhension;
 - c) de la révision de la présentation des opérations de financement dans l'état des flux de trésorerie afin que les utilisateurs comprennent mieux si les activités de l'entité du secteur public ont donné lieu à des besoins de financement.
- BC.14 L'objectif principal de l'analyse des états financiers consiste à expliquer clairement et à mettre en évidence les informations qui sous-tendent l'état de la situation financière et l'état de l'évolution de la situation financière. Le CCSP a déterminé qu'il y avait lieu de modifier les indications de l'énoncé PR-1 pour tenir compte des principes du modèle d'information (voir les paragraphes BC.12 et BC.13) dans la préparation de l'analyse des états financiers.

© 2025 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.